

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 5 septembre 2018 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Nadia Sheink, conseillère # 5
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

275-18

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 34.1 Subvention voirie locale - Fin travaux chemin du rang Bédard
- 34.2 Demande de location d'un chalet pour 3 mois
- 34.3 Demande local – Messes Hiver 2018-2019
- 34.4 Francine Beaulieu
- 34.5 Manteaux d'hiver

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 août 2018
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Présentation d'un organisme – Centre des Femmes
- 7. Adoption du règlement 155-18 Code d'éthique et de déontologie révisé des employés
- 8. Formation ADMQ – Contrats municipaux à Rivière-du-Loup
- 9. Édifice municipal - Système de ventilation, climatisation et réfrigérateur
- 10. Travaux taxe d'essence et contribution du Québec (TECQ) – Programmation des travaux révisée
- 11. TECQ – Résolution pour le MAMOT de la nouvelle programmation
- 12. Travaux TECQ – Trottoirs
- 13. Asphaltage rue du Quai – Autorisation et paiement
- 14. Travaux TECQ – Réfection du Pavillon
- 15. Travaux TECQ – Suivi Toilette – Parc belvédère
- 16. Travaux chemin des Chalets – Suivi projet
- 17. Travaux garage municipal
- 18. Clôture - Loisirs
- 19. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement d'emprunt – Projet Patinoire
- 20. Projet Patinoire – Modalités et responsable
- 21. Formation Eaux usées – Du 10 septembre au 12 novembre
- 22. Employés aux chemins d'hiver
- 23. Affiche électronique
- 24. Animation jeux d'été
- 25. OMH
- 26. Sens unique
- 27. Foyer et literie chalets
- 28. Réseau Wi-Fi – Prise 2
- 29. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019
- 30. Loisirs – Hiver 2018-2019
- 31. Gymkhana – Suivi
- 32. Lac-des-Aigles vous invite à la Fête – Suivi
- 33. Semaine de prévention des incendies
- 34. Affaires nouvelles
Période de questions
- 35. Clôture de la séance

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

276-18 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 6 AOÛT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 août 2018 tel que présenté.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

277-18 4. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

<i>Salaires du 22 juillet 2018 au 25 août 2018 Total</i>		<u>25 779.74 \$</u>
<i>Chèque # 13128 à # 13176</i>	<i>Chèques de la liste des comptes du 06 août 2018</i>	
<i>Chèque # 13177 Pelletier et Couillard</i>	<i>Réso 188-18 Travaux trottoirs-Arpenteur</i>	4 047.12
<i>Chèque # 13178 ADMQ</i>	<i>Réso 258-18 Inscriptions colloque ADMQ 6 septembre</i>	130.00
<i>Chèque # 13179 Shaw Direct</i>	<i>Câble chalet août</i>	66.67
<i>Chèque # 13180 Déry télécom</i>	<i>Téléphone (6)</i>	302.66
<i>Chèque # 13181 Inter Clôtures</i>	<i>Réso 259-18 Réorganisation clôture véhicules et piétons</i>	2 184.53
<i>Chèque # 13182 Hydro-Québec</i>	<i>Électricité (2/4) Voir tableau</i>	548.06
<i>Chèque # 13183 Chantal Corbin</i>	<i>Réso 386-17 Conciergerie août (73, Princ.)</i>	226.65
<i>Chèque # 13184 Micheline Rodrigue</i>	<i>Réso 386-17 Conciergerie août (75, Princ.) +ménages (2)</i>	753.10
<i>Chèque # 13185 Pauline Beaulieu</i>	<i>Réso 386-17 Entretien des chalets août</i>	103.03
<i>Chèque # 13186 Hydro-Québec</i>	<i>Électricité (2/4) Voir tableau</i>	1 894.85
<i>Chèque # 13187 Revenu Québec</i>	<i>Remises août 2018 (eur)</i>	2 870.64
<i>Chèque # 13188 Revenu Canada</i>	<i>Remises août 2018 (eur)</i>	458.41
<i>Visa</i>	<i>Papeterie, chauffe-eau pour chalet</i>	754.78
<i>RA Fondation CSN</i>	<i>Cotisation des employés 22-07-2018 au 25-08-2018</i>	<u>723.47</u>
	Total	<u>15 063.97 \$</u>

COMPTES À PAYER

1. <i>Automation D'Amours</i>	<i>Réso 368-17 Vérification débitmètre</i>	721.47
2. <i>Carrefour du Camion</i>	<i>Réparation Western, pièces camions</i>	2 964.93
3. <i>Dépanneur Chez Carolie</i>	<i>Slush, eau, produits nettoyeurs</i>	53.60
4. <i>Dickner</i>	<i>Boyau, adaptateur, valve...</i>	163.13
5. <i>Excavation Régis Bérubé</i>	<i>Creusage avec pelle pour valve à eau</i>	648.46
6. <i>Excavation Jean-Guy Roy</i>	<i>2 voyages de gravier</i>	232.93
7. <i>Fond information territoire</i>	<i>Avis de mutation août (3)</i>	12.00
8. <i>Fontaine Normand</i>	<i>Réso 160-18 (Fleurs) semaines fin. le 11-18-25 et 1 sept.</i>	540.00
9. <i>Garage Eric Rioux</i>	<i>Courroie pour égout</i>	30.76
10. <i>Infodimanche</i>	<i>Publicité règlement 150-18 et 151-18 plan urbanisme</i>	197.19
11. <i>Kopilab</i>	<i>Contrat Toshiba et Sharp et encre</i>	191.18
12. <i>Lavoie Francis</i>	<i>Déplacements pour visite bureau, caserne, sortie</i>	57.62
13. <i>Magasin Coop</i>	<i>Asphalte, clés, jauge de gonflage à cadran,...</i>	109.10
14. <i>Matériaux du Lac</i>	<i>Peinture, teinture, robinets, terre noire, ...</i>	966.06
15. <i>Ministre des finances</i>	<i>Bail lots grève, quai</i>	77.03
16. <i>MR Boucher</i>	<i>Pièce voirie</i>	21.90
17. <i>Municipalité de Squatec</i>	<i>Réso 244-18 et 245-18 Transports Auclair, St-Modeste...</i>	280.79
18. <i>Multi Pression</i>	<i>Pompe centrifuge</i>	456.32
19. <i>Nettoyeur Christine</i>	<i>Service août</i>	41.39
20. <i>Pétroles JMB</i>	<i>Diesel 3 079.4 litres à 1.1320 \$</i>	4 007.89
21. <i>Pièces d'autos Rimouski</i>	<i>Boyau, lunettes, absorbant, filtres,...</i>	452.93
22. <i>Purolator</i>	<i>Messageries eau, égout</i>	10.56
23. <i>R.I.D.T.</i>	<i>Ordures et recyclages (7/10)</i>	5 175.30
24. <i>Samson Électrique</i>	<i>Relocalisation alimentation électrique, ent. éclairage,...</i>	3 641.38
25. <i>Techno Pneu</i>	<i>Pneus pour échafaud</i>	<u>60.25</u>
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>21 114.17 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu par dépôt direct du Ministre délégué aux Transports l'aide annoncée en juin de 112 234 \$ pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2 (avant 74 651 \$).
2. Reçu par dépôt direct de l'URLS un montant de 300 \$ dans le cadre de notre projet Initiation au baseball, achat de matériel chez Distribution Sports Loisirs au net 621.53 \$ (Réso 216-18).
3. Lettre du MAMOT accusant réception du Code d'éthique et de déontologie des élus, laquelle transmission est faite conformément à l'article 13.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.
4. Lettre d'Élections Québec nous informant que le 1^{er} octobre aura lieu les élections générales provinciales et les 23 et 24 septembre le vote par anticipation qui se tiendront dans la salle du conseil. Une compensation financière de 160 \$ devrait nous être donnée.
5. Le MAMOT a le plaisir de nous informer qu'il a réalisé une publication à l'intention des citoyens intitulée Vie municipale : comme citoyen, je m'informe et je m'implique, document d'information sur la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (PL-122).
6. La RIDT nous informe que la période d'inscription pour la collecte des encombrants de cet automne se fera du 3 septembre au 30 septembre. Le formulaire d'inscription se trouve sur leur site web.
7. Lettre de remerciement des Cuisines collectives et nous informant des prochaines cuisines. Débuteront mercredi, le 17 octobre et termineront mercredi, le 15 mai 2019.
8. Transports Québec nous informe de la prolongation du projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées (tripoteurs, quadriporteurs et fauteuils roulants motorisés), les autorisant à circuler sur la voie publique, jusqu'en juin 2020. Et invite à adopter une attitude courtoise lors de déplacements sur la voie publique.
9. L'association des aînés de l'UQAR nous demande notre collaboration pour le déploiement de l'activité « Muscliez vos méninges » dans notre MRC. Programme pour promouvoir la vitalité intellectuelle des aînés. Une copie a été envoyée au Club de l'Âge d'or.
10. La MRC nous envoie un communiqué nous informant que deux (2) nouvelles ressources pour l'immigration ont été embauchées, il s'agit de M. Dimitri Torrent et de M. Martin Méndez-Isla pour les MRC de Témiscouata et des Basques.
11. Sani Lang a été remplacé par Simetech environnement, entreprise spécialisée dans la vidange d'étangs aérés,...
12. Offre de service de Formalourd pour formation niveleuse, pelle,...
13. Le 1^{er} octobre, Journée internationales des aînés sous le thème « Partenaires pour un mieux-vivre », la Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent nous invite à les informer si on organise une activité pour cette journée.

6. PRÉSENTATION D'UN ORGANISME – CENTRE DES FEMMES

Mme Cynthia Damboise, employée du Centre des Femmes est présente et nous informe des activités du Centre des Femmes.

Le Centre des Femmes couvre 10 municipalités et compte 4 employés. Il a été soutenu par la Société d'entraide humanitaire lors de sa création il y a 40 ans, une des fondatrices Mme Stella Paradis y travaille encore.

Un de leur but est de briser l'isolement. Ils organisent des formations entre autres, sur Facebook, internet, sur le budget, la santé, le stress, le consentement sexuel, ils font aussi de la prévention et de la sensibilisation.

Elle nous rappelle leur activité « Portes ouvertes » qui aura lieu Dimanche, le 9 septembre à 11 h sur le terrain de l'église de Lac-des-Aigles. Journée mixte (femmes, hommes et enfants).

7. RÈGLEMENT # 155-18 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES EMPLOYÉS

Chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement # 155-18 et des copies sont disponibles pour le public dès le début de la séance.



7.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT # 155-18 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES EMPLOYÉS

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement porte sur le Code d'Éthique et de déontologie révisé des employés, aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé le 6 août et son adoption ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement.

278-18

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 155-18 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES EMPLOYÉS

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement ont été donné à la séance du conseil du 6 août 2018 ;

ATTENDU QU'une déclaration est faite lors de cette séance par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec PL155, sanctionnée le 19 avril 2018, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales de modifier leur code d'éthique et de déontologie des employés ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement et de la consultation des employés le 13 août 2018 par courriel et/ou lettre ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 7 août 2018 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-des-Aigles ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement numéro # 153-18 sur le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés, qui abroge le Règlement # 138-16 comme suit :

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Aigles et ledit conseil ordonne et statue par le règlement # 155-18 qui remplace le règlement # 138-16, ainsi qu'il suit, à savoir :

Le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés de la Municipalité de Lac-des-Aigles dans lequel :

Le point 8.8 a été ajouté – Le devoir de réserve

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne ne tire un avantage indu de ses fonctions à titre de directeur général, directeur général adjoint, trésorier, trésorier-adjoint, ou tout autre employé désigné par le conseil municipal. Il est interdit de tirer un avantage indu de leurs fonctions antérieures ou de révéler ou d'utiliser à leur profit ou au profit d'un membre de leur famille immédiate une information confidentielle acquise dans l'exercice de leurs fonctions municipales.

Le Code d'éthique et de déontologie joint en annexe A est adopté

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

279-18

8. FORMATION ADMQ – CONTRATS MUNICIPAUX À RIVIÈRE-DU-LOUP

Une formation sur « Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de lois 122, 155 et 108 » se donnera à Rivière-du-Loup, toute la journée du Mercredi, le 28 novembre au coût de 307 \$.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte que la directrice générale et son adjointe s'inscrivent à cette formation et leur rembourse les frais de déplacement sur présentation d'une feuille complétée.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. ÉDIFICE MUNICIPAL – SYSTÈME DE VENTILATION, CLIMATISATION ET RÉFRIGÉRATEUR

280-18

9.1 SYSTÈME DE VENTILATION

M. Simon Bois est venu vérifier le système à l'édifice qui ne fonctionnait pas. Possibilité d'installer une thermopompe,...

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive dans sa nouvelle programmation TECQ révisée la ventilation-climatisation à l'édifice municipal au 75, Principale comme nouveau projet au montant prévu net de 6 501 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

281-18

9.2 RÉFRIGÉRATEUR

Le compresseur du gros réfrigérateur au sous-sol ne fonctionne plus.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'informe du coût pour un nouveau réfrigérateur vitré à 2 portes de dimension comme celui au sous-sol du 75.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

282-18

10. TRAVAUX TAXE D'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles modifie sa programmation des travaux TECQ 2014-2018 en inscrivant les dépenses réelles réalisées (au net) pour **les projets terminés** :

Projet # 3 Asphaltage	173 909.95 \$
Projet # 7 Planchers et toitures 73 et 75 Principale	52 284.00 \$
Projet # 8 Toitures,... Parc Natur'Ailes (Réalisé à moitié) 27 066 \$	13 533.00 \$
Projet # 12 Réfection pavillon	8 444.00 \$
Projet # 13 Chemin des Chalets -Rehaussement – LABO75	10 015.00 \$
Projet # 14 Estrades,.. Loisirs	30 968.00 \$
Projet # 16 Ventilation – Climatisation – Caisse	19 129.00 \$
Projet # 17 Plancher de béton – Garage	12 544.00 \$
Projet # 19 Enregistreurs	6 424.00 \$

Pour les projets à réaliser :

Projet # 2 Trottoirs	83 891.00 \$
Projet # 8 Toitures,... Parc Natur'Ailes (Réalisé à moitié) 26 066 \$	13 533.00 \$

En modifiant le Projet 18 Toiture kiosque à 5 000 \$ pour être fait en 2019-2020

En ajoutant :

Le Projet 20 : Asphalte rue du Quai : 21 492 \$ + taxes. Au net 22 564 \$ (réalisé)

Le Projet 21 : Refaire toiture caserne 30 000 \$ pour être fait en 2019-2020

Le Projet 22 : Réfection au garage, isolation portes, éclairage 8 560 \$ en 2018-2019 et 2019-2020

Le Projet 23 : Climatisation - Ventilation Édifice municipal 6 501 \$ en 2019-2020

Et conserve tous les autres projets pour un total de projets de 553 907 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

283-18 11. TECQ – RÉOLUTION POUR LE MAMOT DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION RÉVISÉE 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à soumettre une programmation révisée au MAMOT suite à l'approbation de notre Plan d'intervention;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la dernière version la plus récente de la Programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

284-18 12. TRAVAUX TECQ – TROTTOIRS -SUIVI

Réso 260-18 TRAVAUX TECQ – TROTTOIRS (PROJET # 24)

L'entreprise Aménagement Benoit Leblond de Trois-Pistoles a été retenue pour la confection des trottoirs (Réso 231-18).

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tout document relatif à ce projet de trottoirs.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

285-18 13. ASPHALTE RUE DU QUAI – AUTORISATION ET PAIEMENT # 20

Les travaux ont été réalisés en même temps que BML était au village cet été pour les travaux du MTQ (de gré à gré).

Il est proposé par Le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le paiement de la facture # 04505 de Construction BML de 21 492 \$ + taxes = 24 710.43 \$ pour les travaux pour l'asphaltage de la rue du Quai soit l'offre # 10 Pavage 88 TM pour le pavage de la rue jusqu'au pont et pour une autre partie d'asphalte sur la rue du Quai à partir de la rue Bélanger et ce, sur une distance de 150'.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 286-18 14. TRAVAUX TECO – RÉFECTION DU PAVILLON # 12
Travaux terminés
Facture # 1174 de Construction JARO de 4 521,99 \$ + taxes pour fenêtres, PVC, porte et poignée de porte, ...
Facture # 1172 de Construction JARO de 1 530 \$ + taxes pour tribunes
Facture # 1178 de Construction JARO de 980 \$ + taxes pour menus travaux
Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le paiement à Construction Jaro des 3 factures pour un total avec taxes de 8 085.04 \$.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
15. TRAVAUX TECO – SUIVI TOILETTE PARC-BELVÉDÈRE (PROJET # 15)
Réso 263-18 TRAVAUX TECO – RÉFECTION TOILETTE (PROJET # 15)
Urba-Solutions est venu vendredi, le 27 juillet pour faire l'étude de sol au Parc-belvédère. Nous attendons les résultats et la facture de 1 437.19 \$ taxes incluses incluant ouverture du dossier, déplacements, tests de sol, rapport et plan de localisation Réso 192-18.
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise une dépense pour la fosse et le champ d'épuration pour la toilette au Parc belvédère d'un montant n'exédant pas 10 000 \$ et fasse une demande de permis à la MRC dès la réception des résultats de sols d'Urba-Solutions et que le maire M. Pierre Bossé soit mandaté pour faire cette demande à la MRC.
En date d'aujourd'hui pas encore reçu les documents d'Urba Solutions.
- 287-18 16. TRAVAUX CHEMIN DES CHALETS - SUIVI PROJET
Reçu du ministre délégué aux Transports une lettre, d'acceptation de notre projet, datée du 15 août 2018 pour Travaux d'amélioration du chemin des Chalets et l'accord d'une aide financière de 35 000\$, pour ces travaux, répartie sur 3 ans dans le cadre du volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).
Les travaux en régie sont admissibles au PPA (Courriel reçu de Roxanne Harton du MTQ le 10 juillet 2018)
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles décrète le début des travaux d'amélioration du chemin des Chalets dans la 3^e semaine de septembre et que M. Berthier Beaulieu, contremaître soit autorisé à engager 2 camions des Artisans, à demander des prix pour du MG 20 soit 162 tonnes et aussi à louer un compacteur rouleau à Squatec.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 288-18 17. TRAVAUX GARAGE MUNICIPAL
Facture # 1171 de Construction Jaro pour rénovation façade au garage municipal à 2 915 \$ + taxes. Facture reçue de Samson électrique de 1 284.85 \$ tx incluses (dans la liste des comptes). Manque la facture pour les gouttières (environ de 800 \$ pas encore reçue). Il reste des travaux pour 2019-2020.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le paiement à Construction Jaro et à Samson électrique de ces factures et aussi celle pour les gouttières dès réception de la facture.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 289-18 18. CLÔTURE - LOISIRS
Suite à la résolution # 273-18 Facture # 018616 à payer à Inter Clôture de 2 621,43 \$.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le paiement de 2 621.43 \$ à Inter Clôture pour l'ajout demandé.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 156-18 RÈGLEMENT D'EMPRUNT

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT # 156-18

AVIS DE MOTION

La conseillère Madame Vicky Ouellet, présente l'avis de motion et le projet de règlement # 156-18 Règlement d'emprunt pour des travaux visant la réfection de la patinoire extérieure du centre des Loisirs municipaux Diane Roy.

290-18 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 156-18

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement #156-18 et des copies sont disponibles pour le public dès le début de la séance.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la municipalité de Lac-des-Aigles prend acte du dépôt du projet de règlement n° 156-18 séance tenante ayant pour objet de décréter une dépense de 68 241 \$ pour des travaux de réfection de la patinoire extérieure du centre des loisirs municipaux Diane Roy et pour autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-18 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DU CENTRE DES LOISIRS MUNICIPAUX DIANE ROY ET POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

ATTENDU QUE la municipalité a produit un projet de réfection de la patinoire extérieure du centre des Loisirs municipaux Diane Roy, et soumis une demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV ;

ATTENDU QUE le total des investissements à réaliser est de 68 241 \$;

ATTENDU QUE la municipalité recevra à la fin des travaux, une subvention de 34 120,94 \$ soit 50 % des coûts du projet, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement ont été donné à la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2018 ;

QU'il soit ordonné et statué par le présent règlement du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 : BUT ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le conseil municipal décrète des travaux visant la réfection de la patinoire extérieure du centre des Loisirs municipaux Diane Roy.

ARTICLE 3 : DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil décrète une dépense de 68 241 \$, en y incluant les taxes, les frais techniques, les frais d'administration, les frais légaux, les frais de négociations de l'emprunt, les intérêts sur emprunt temporaire, le coût des travaux ainsi que les autres dépenses accessoires (frais de livraison,...). Le tout suivant l'estimation des coûts préparé par M. Berthier Beaulieu, contremaître, datée du 31 août 2018.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Afin de pourvoir au paiement de la dépense mentionnée ci-dessus, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas 68 241 \$ pour une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 5 : APPROPRIATION DES SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte au remboursement de l'emprunt décrété au présent règlement, toute la subvention accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ARTICLE 6 : TAXATION À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

291-18

20. **PROJET PATINOIRE – MODALITÉS ET RESPONSABLE**

Le 20 août, nous avons reçu une lettre d'annonce du Ministère de l'éducation (datée du 12 juillet) nous informant que notre projet de réfection de la patinoire a été retenu et qu'une aide financière maximale de 50 % soit 34 120.94 \$ pourrait nous être attribuée après réception et analyse des documents additionnels qui sont nécessaires pour compléter notre dossier.

Le 22 août, nous avons reçu une 2^e lettre du Ministère de l'éducation - Direction des infrastructures (datée du 13 juillet). « Avant d'octroyer des contrats, d'engager des frais ou d'entamer des travaux, vous devez attendre d'obtenir une autorisation de principe ou finale de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. À noter que la lettre d'intention (annonce) ne constitue pas une autorisation de principe ou finale».

Le 27 août, reçu courriel de Mme Érika Côté nous informant qu'elle est la responsable de notre dossier (# Q-2017-0343). Elle demande notre échéancier du projet.

Le 27 août, je lui ai répondu, tel que demandé, que nous n'avions conclu aucun contrat dans ce projet et lui demande de m'appeler pour l'autorisation à recevoir d'eux.

Le 29, n'ayant pas reçu de réponse, je l'ai appelé et laissé un message sur son répondeur.

Jeudi, le 30 : Mme Côté m'a appelé et m'enverra un questionnaire à compléter, il y aura un délai d'environ 1 mois avant que nous recevions l'attestation finale suite à l'envoi de nos réponses.

Le 5 septembre avons reçu le questionnaire.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme sa participation au projet à la hauteur maximale de 14 620.06 \$.

Reçu confirmation du CDL de 2 000 \$ et le CDL a eu la confirmation de la MRC de 10 000 \$ et Caisse 7 500 \$ = 53 620.94 \$.

Qu'elle autorise le maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tout document de ce projet de patinoire.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

292-18

21. **FORMATION EAUX USÉES – DU 10 SEPTEMBRE AU 12 NOVEMBRE**

Début les lundis, du 10 septembre de 9 h à 12 h au 12 novembre 2018

En octobre la formation aura lieu mardi, le 9 (le 8 Action de Grâce)

Courriel reçu le 21 juin 2018 de mppinard@cillegheshawinigan.qc.ca

Et une copie de ce courriel a été remis à Berthier et à Doris.

Programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées (formation ROMAEU) dispensé par le Collège Shawinigan, catégorie OW-2, Traitement des eaux usées par étang aéré.

Le présent message fait état de l'horaire de formation.

Nous vous rappelons que la plus grande partie de la formation se déroule en ligne (sur internet : cours en ligne et activités d'apprentissage à faire de façon individuelle) et qu'elle se termine avec deux journées pratiques en présence. Toute l'information liée au déroulement des formations vous sera transmise en août, au retour des vacances estivales.

Les dates et heures des cours en ligne (cours de 3 heures sur internet, à chaque semaine pendant 10 semaines) du **groupe 02023** duquel fait partie l'opérateur sont les suivantes :

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
VIA #1 Lundi 10 septembre de 9h00 à 12h00	VIA #4 Lundi 1 ^{er} octobre de 9h00 à 12h00	VIA #9 Lundi 5 novembre de 9h00 à 12h00
VIA #2 Lundi 17 septembre de 9h00 à 12h00	VIA #5 Mardi 9 octobre de 9h00 à 12h00	VIA #10 Lundi 12 novembre de 9h00 à 12h00
VIA #3 Lundi 24 septembre de 9h00 à 12h00	VIA #6 Lundi 15 octobre de 9h00 à 12h00	
	VIA #7 Lundi 22 octobre de 9h00 à 12h00	
	VIA #8 Lundi 29 octobre de 9h00 à 12h00	

Les deux journées pratiques en présence se tiendront après les cours en ligne, à proximité de Rimouski, normalement entre le 19 novembre et le 21 décembre 2018.

Les dates et le lieu exacts vous seront confirmés au mois d'août.

Il est très important de permettre une libération d'une dizaine d'heures par semaine pour l'opérateur, pour la période de formation. En effet, nous lui délivrerons une attestation qui lui permettra de s'inscrire à l'examen d'Emploi-Québec et sa participation (cours en ligne, journées pratiques et réalisation de toutes les activités d'apprentissage requises) constitue un des critères liés à l'obtention de cette attestation.

Également, vous devez savoir que l'opérateur doit rencontrer l'exigence de santé sécurité au travail tel que stipulé dans le document suivant : http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Guide-qualif/ow-2_traitement.pdf (voir sous « La formation obligatoire à réussis » aux pages 3 et 4). Veuillez communiquer avec Emploi-Québec au 1 866-393-0067 pour toute question à ce sujet.

En espérant le tout à votre convenance, vous pouvez nous joindre jusqu'au 11 juillet puis à compter du 6 août : Nathalie Lefebvre 819 539-6401 poste 2302 (nlefebvre@CollegeShawinigan.qc.ca)
Merci de votre collaboration, meilleures salutations et bon été! Marie-Pierre



Marie-Pierre Pinard, ing., Ph.D.

Conseillère pédagogique et gestionnaire de projet
Service de formation continue du Collège Shawinigan, 2263, avenue du Collège, Shawinigan QC G9N 6V8
Local 1212 | T : 819 539-6401, poste 2326, mppinard@collegeshawinigan.qc.ca

Le contrat de M. Doris Dubé, termine le 27 octobre,

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Doris Dubé pendant la formation 3 semaines après la fin de son contrat soit les lundis, 29 octobre, 5 et 12 novembre soit 1 journée par semaine Et qu'il soit engagé aussi pour les 2 jours de pratique à Rimouski.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

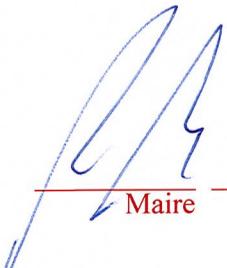
22. EMPLOYÉS AUX CHEMINS D'HIVER

Réso 290-17: Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Yves Caron comme employé aux chemins d'hiver et lui offre un salaire de 20 \$/heure pour 2017-2018.

Une rencontre aura lieu avec M. Yves Caron.

23. AFFICHE ÉLECTRONIQUE

Le CDL a monté un projet et le dossier chemine.


Maire


DG

293-18

24. ANIMATION JEUX D'ÉTÉ

Réso # 199-18 Acceptant de payer environ 900 \$ au CDL pour les Jeux d'été, après calcul, le montant exact est de 869,41 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse tel qu'entendu le montant de 869,41 \$ à la Corporation de développement du lac.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

25. OMH

294-18

25.1 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC, DE BIENCOURT, DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC, DE LAC-DES-AIGLES, DE SAINT-MARC-DU-LAC-LONG, DE POHÉNÉGAMOOK, DE SAINT-JUSTE-DU-LAC ET DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

ATTENDU QUE les Offices municipaux d'habitation de Saint-Michel-du-Squatec, de Biencourt, de Témiscouata-sur-le-Lac, de Lac-des-Aigles, de Saint-Marc-du-Lac-Long, de Pohénégamook, de Saint-Juste-du-Lac et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper ;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Saint-Michel-du-Squatec, de Biencourt, de Témiscouata-sur-le-Lac, de Lac-des-Aigles, de Saint-Marc-du-Lac-Long, de Pohénégamook, de Saint-Juste-du-Lac et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! un projet d'entente de regroupement des huit (8) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche ;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement ;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la municipalité de Lac-des-Aigles recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Saint-Michel-du-Squatec, de Biencourt, de Témiscouata-sur-le-Lac, de Lac-des-Aigles, de Saint-Marc-du-Lac-Long, de Pohénégamook, de Saint-Juste-du-Lac et de Saint-Louis-du-Ha! Ha! suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Que cette résolution remplace la résolution # 213-18 adoptée le 3 juin 2018 étant donné le retrait de la municipalité de Rivière-Bleue.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

295-18

25.2 PAIEMENT - OMH

Reçu le budget révisé et déficit d'exploitation de 2018 de l'OMH

Indiquant un budget approuvé indiquant la part municipale à 2 370 \$ au lieu de 2 345 \$ donc différence de 25 \$ à payer à l'OMH.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie à l'OMH la différence de 25 \$ pour le budget révisé 2018.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

296-18

26. SENS UNIQUE

Reçu 2 estimations pour 2 sens unique (45):

Robitaille équipement inc. : à 14 738 \$ + 10 \$ transport + taxes

*Les produits métalliques A.T. inc. : à 15 836 \$ + taxes aucun transport si commandé le 7 septembre
Avec possibilité de payer un sens unique en 2018 et l'autre en 2019.*

Il est proposé par La conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 2 sens unique auprès de Robitaille équipement inc. au montant total de 14 738 \$ + 10 \$ de livraison + taxes.

Un 1^{er} payable en 2018 et l'autre en 2019 tel qu'accepté par Robitaille équipement inc. dès réception des factures.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

297-18 27. FOYER ET LITERIE CHALETS

Demande pour installer un foyer devant les chalets (zone en pelouse)

Draps, taies d'oreiller, débarbouillettes et serviettes à acheter : 637.33 \$ taxes incluses chez Cinq-étoiles. Les derniers ont été achetés en 2009.

Il est proposé par La conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise l'achat et l'installation d'un foyer à l'été 2019 au coût d'environ 220 \$ en dalle ronde de béton.

Et autorise aussi l'achat de draps, ... au montant de 637.33 \$ taxes incluses chez Cinq-étoiles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

28. RÉSEAU WI-FI – PRISE 2

Informations fournies par le maire. La MRC est retournée en soumission. Le 1^{er} projet consiste à installer wi-fi au Dépanneur Chez Carolée et au Pavillon et le 2^e au Resto chez Lelou et à la quincaillerie.

298-18 29. PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019

Courriel reçu le 7 août 2018 : Bonjour, Veuillez prendre note que le Ministère de la Famille vient de lancer un appel de projet visant à soutenir de nouveaux projets ou bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019. Les municipalités et les organismes communautaires sont admissibles. Vous trouverez l'information dans ce lien : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/aide-partenaires/organismes-communautaires/soutien-garde-estivale/Pages/index.aspx> Mathieu Pichette, Conseiller en développement et concertation Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est du Québec, Ministère de la Famille 750, boul. Charest Est, bureau 510 Québec (Québec) G1K 3J7 Tél.: 418-528-7100 poste 2017

Un projet a été monté et doit leur être envoyé d'ici le 5 octobre après petites corrections

SEMAINE DE RELÂCHE

TOTAL = 3 961.50 \$

1. Engager 2 animateurs (trices) dans la Semaine de relâche et achat de tubes (15) pour glisser = $2 \times 35 \text{ h} \times (12 \$ / \text{heure} + \text{bénéfices}) 13,75 \$ = 962.50 \$$
2. Le temps de la gestionnaire : $4 \text{ h/semaine} \times 23,50 \$ \times 1 \text{ semaine} = 94 \$$
3. Achats de matériel et fournitures = 2 500 \$
4. Frais de déplacements des enfants et accompagnateurs = 200 \$
5. Frais de production de matériel promotionnel = 80 \$
6. La partie non remboursable des taxes = 125 \$

JEUX D'ÉTÉ

TOTAL = 11 038 \$

1. Engager 2 animateurs (trices) dans l'été = $2 \times 35 \text{ h} \times (12 \$ / \text{heure} + \text{bénéfices}) 13,75 \$ \times 8 \text{ semaines} = 7 700 \$$
2. Le temps de la gestionnaire : $4 \text{ h/semaine} \times 23,50 \$ \times 8 \text{ semaine} = 752 \$$
3. Achats de matériel et fournitures = 2 428 \$
4. Frais relatifs au fonctionnement = 60 \$
5. Frais de formation des animateurs = 200 \$
6. Frais de déplacements des enfants et accompagnateurs = 600 \$
7. Frais de production de matériel promotionnel = 100 \$
8. La partie non remboursable des taxes = 150 \$

GRAND TOTAL DE 14 999.50 \$

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

Et autorise Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Lac-des-Aigles.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

30. LOISIRS - HIVER 2018-2019

Hiver 2016-2017 : 7 359.95 \$ payé au Resto et l'entretien patinoire par nous.

Hiver 2017-2018 : 12 350 \$ payé au Resto comprenait l'entretien de la patinoire et l'animation intérieure.

Ce sujet sera traité à une séance ultérieure.

31. GYMKHANA – SUIVI

M. Serge Demers du CDL remet un État financier. Pour les 20 et 21 juillet les revenus sont de 2 805,10 \$ et les dépenses de 3 806,07 \$ pour un déficit de 1 000,97 \$.

32. LAC-DES-AIGLES VOUS INVITE À LA FÊTE – SUIVI

M. Serge Demers du CDL remet un État financier. Pour le 28 juillet les revenus sont de 9 449.20 \$ et les dépenses de 3 8 774.56 \$ pour un surplus de 674.64 \$.

299-18

33. SEMAINE DE LA PRÉVENTIONS DES INCENDIES

Semaine de la prévention incendie du 7 au 13 octobre 2018 sur le thème « C'est dans la cuisine que ça se passe ».

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif pour inciter les gens à vérifier leurs détecteurs,...

Et ce, au moment du changement de l'heure en novembre prochain.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

34. AFFAIRES NOUVELLES

300-18

34.1 SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER LOCAL – FIN TRAVAUX CHEMIN DU RANG BÉDARD

Tableau remis à chaque élu. Les travaux sur le chemin du Rang Bédard sont terminés pour un coût total de 14 142.83\$ pour 2018.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Rang Bédard pour un montant net subventionné de 14 142.83 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que, les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

301-18

34.2 DEMANDE DE LOCATION D'UN CHALET POUR 3 MOIS

Courriel reçu demandant un prix spécial en 2019 pour 91 jours pour 1 chalet (juin-juillet-août). Présentement le coût est de 72 \$/nuit x 91 nuits = 6 552 \$ et il faudra payer la gestionnaire

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles informe qu'aucun prix spécial n'est offerte pour des locations à long terme. Le tarif régulier s'applique toujours.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

302-18

34.3 DEMANDE POUR LOCAL - MESSES HIVER 2018-2019

Reçu lettre le 03-09-2018 de Mme Pauline Lepage, personne relais pour la liturgie et Pastorale de notre communauté demandant un local pour célébrer les messes pendant l'hiver. Aménagé avec armoire,...

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la municipalité de Lac-des-Aigles réponde à Mme Pauline Lepage qu'une rencontre aura lieu avec le Comité de la Fabrique et des représentants du conseil municipal pour discuter.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

303-18

34.4 FRANCINE BEAULIEU

La directrice générale, Mme Francine Beaulieu travaille pour la municipalité depuis 25 ans.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles remercie Mme Francine Beaulieu pour ses 25 années de services à la Municipalité de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

304-18

34.5 MANTEAUX D'HIVER

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 3 manteaux avec inscriptions « Municipalité de Lac-des-Aigles » pour les 3 employés aux chemins d'hiver auprès de la compagnie Imprimerie Excell.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.
Aucune question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 277-18, 285-18, 286-18, 288-18, 289-18, 293-18 et 295-18.



Francine Beaulieu
Directrice générale

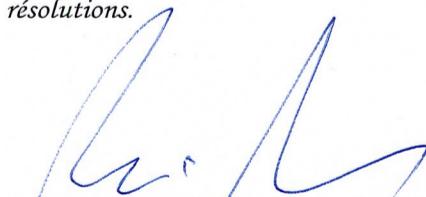
305-18

35. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.


Pierre Bossé
Maire
Francine Beaulieu
Directrice générale